

2008/641 - Approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public "Maison de l'emploi et de la formation de Lyon" à signer avec l'Etat, l'ANPE, l'Assedic Vallées du Rhône et de la Loire, la mission locale de Lyon, l'Association ALLIES-PLIE de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône (Direction du Développement Territorial) (BMO du 08/09/2008, p. 1619)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit donc d'adopter la nouvelle convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'emploi et de la formation.

Cette convention nécessite d'être adaptée pour permettre l'intégration de nouveaux partenaires institutionnels. Ce sont la Communauté urbaine, le Département, la Région Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers qui viennent donc s'ajouter aux partenaires d'origine que sont la Ville de Lyon, l'Etat, l'ANPE, l'ASSEDIC, la Mission Locale et l'Association ALLIES-PLIE de Lyon.

Déclinée sur quatre quartiers de la Part-Dieu, Gerland, Mermoz et Duchère, la Maison de l'Emploi et de la Formation a ouvert ses portes au public le 1^{er} septembre dernier. Elle regroupe l'ensemble des outils mis en place dans la Ville sous le précédent mandat, la plateforme pour l'emploi, le plan local pour l'insertion et l'emploi, la maison de la création d'entreprises, la cyberbase emploi complétés des différents partenaires institutionnels déjà existants et cela constitue un guichet multiservices sur les problématiques d'emploi.

Ainsi, mutualisant et organisant l'ensemble des diverses prestations relatives à la formation, à l'accompagnement à l'emploi, à l'aide au recrutement, à la législation du travail et à l'accès au droit, à la création d'activités, à la vocation à devenir la « porte d'entrée » unique et identifiable pour les Lyonnais, qu'ils soient demandeurs d'emplois, salariés, dirigeants, créateurs d'entreprises.

Les entreprises sont étroitement associées à ce projet, la mise en place d'un conseil d'orientation prévue en 2009, leur offrira un cadre pour leur participation à ce projet et pour co-construire et mettre en œuvre avec les partenaires institutionnels un plan d'action pertinent au regard de leur besoin de recrutement. Cette maison de l'emploi et de la formation a pour vocation d'être un outil commun et partagé de tous les acteurs locaux partie prenante de la politique locale de l'emploi que j'ai citée.

Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, lors de l'approbation de la constitution de ce Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi et de la Formation par le Conseil municipal en décembre 2006, il était alors déjà envisagé que la Communauté urbaine de

Lyon, la région Rhône-Alpes (vous venez de le dire Madame Condemine), le Département du Rhône, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône en deviennent membres constitutifs. C'est désormais chose faite et nous nous en réjouissons.

Les maisons de l'emploi, créées par la loi de programmation pour la cohésion sociale de janvier 2005, contribuent à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi et exercent des actions en matière de prévision des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires. Elles participent également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à leur insertion et leur formation sans oublier l'aide à la création d'entreprises.

Dans ce but, il nous semble essentiel que la Maison de la Formation et de l'Emploi de Lyon qui ouvre physiquement ses portes ces jours-ci, soit avant tout le catalyseur de toutes les énergies au service du demandeur d'emploi et non une énième structure où les problèmes de gouvernance l'emportent parfois sur l'objectif fixé. Il faudra donc être vigilant sur ce point.

C'est pourquoi, à l'occasion de ce rapport, nous souhaitons réaffirmer notre attachement à l'esprit de coordination qui doit prédominer au sein de ce GIP à la fois avec les partenaires institutionnels et associatifs mais aussi avec le monde de l'entreprise, indispensable à la réussite de ce projet.

Je vous remercie.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous me permettez de commencer par quelques éléments sur le contexte dans lequel nous étudions ce dossier de la Maison de l'Emploi et de la Formation, en rappelant que les politiques concernant l'accès à l'emploi des personnes exclues du marché du travail, doivent avoir deux objectifs : faciliter l'accès de toutes et de tous au travail et viser des emplois durables. Malheureusement cela ne semble pas être le cap que s'est fixé le Gouvernement pour les réformes qu'il met en œuvre dans ce domaine et vous me permettez de l'illustrer par trois exemples :

1- Le retard pris par le Gouvernement dans le transfert de financements nécessaires pour la réinsertion dans l'emploi, étrangle les collectivités territoriales et fragilise toutes les structures existantes : missions locales, associations d'insertion, régies de quartiers..., structures qui, aujourd'hui, rencontrent de graves difficultés. Non seulement les subventions n'accompagnent pas les coûts de la vie et de la Convention Collective, mais le désengagement de l'Etat de certains programmes va jusqu'à les remettre en cause, alors même qu'ils permettent de développer des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion.

2- Au lieu d'aider financièrement les collectivités à mettre en place des politiques d'insertion innovantes, le Gouvernement teste une série de mesures mal préparées dont certaines vont avoir un effet inverse à celui recherché et annoncé. C'est le cas du RSA (Revenu de Solidarité Active), qui constituera un « dispositif de création d'emplois à temps très partiel », qui évacue les besoins de formations permettant l'accès à des emplois stables et correctement rémunérés. Ce RSA et l'effet d'aubaine qu'il constitue vont peser lourdement sur l'ensemble du « marché » de l'emploi, accroître encore la précarité du travail et tirer les salaires vers le bas.

3- Alors même que chacun sait que l'efficacité passe par le partenariat entre les acteurs du territoire et des connaisseurs du terrain, la politique d'insertion du Gouvernement parie sur leur mise en concurrence avec l'irruption récente d'opérateurs privés plutôt intéressés par la recherche de profit.

Voilà trois exemples concrets qui nous amènent à nous interroger sur la véritable volonté du Gouvernement d'aider au retour à l'emploi durable des personnes qui en sont privées.

Dans ce contexte difficile, nous saluons d'autant plus la participation de la Ville de Lyon à l'accompagnement des jeunes, à la coordination des associations pour l'insertion professionnelle (via le PLIE) et la prospection ciblée d'entreprises (via la Plate Forme Emploi). Nous soutenons le développement de passerelles entre les structures d'insertion et le monde de l'entreprise, entre l'accompagnement social et professionnel. L'insertion des personnes nécessite un travail de partenariat et l'implication de tous les acteurs locaux.

« La Maison de l'emploi et de la formation de Lyon » doit, sans attendre et sur les quatre sites que sont la Part-Dieu, Gerland, Mermoz et la Duchère, être le moteur des initiatives qui permettent d'amplifier et d'améliorer davantage l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi en garantissant la complémentarité dans l'action, en favorisant la mutualisation des moyens, en simplifiant les parcours des personnes en insertion.

Le renforcement de l'offre du service public de l'emploi dans les quartiers et l'implantation de pôles de services décentralisés s'inscrit pleinement dans notre politique de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération. Cette démarche est un exemple concret de politique concertée au niveau local avec l'implication des élus, des associations, des décideurs locaux, de l'agglomération, de la région, et c'est indispensable car la lutte pour l'emploi et l'insertion nécessite la mobilisation de toutes les énergies.

Enfin, le protocole d'accord 2007-2011 du PLIE s'est fixé une ambition élevée avec l'objectif de 50 % de sorties positives (42 % en

emplois et 8 % en formations qualifiantes). Objectif atteint l'année dernière avec 56 %, ce qui traduit la capacité globale des structures locales d'accompagnement, la qualité de leur prise en charge, leur maîtrise des parcours des demandeurs d'emploi. Tout cela doit se trouver conforté dans l'expérience de la « Maison de l'emploi et de la formation de Lyon » en travaillant peut-être encore un peu plus son volet formation.

Notre Groupe Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne est donc favorable à ce dossier qui s'inscrit dans la continuité du travail engagé en faveur de l'emploi dans le dernier mandat. Il répond à notre volonté d'aller plus loin dans la politique concertée de l'emploi. Il correspond à notre volonté de lutter contre les inégalités dans l'accès à l'emploi et à la formation, avec une action renforcée pour les habitants de notre ville qui en ont le plus besoin, notamment au travers de la politique de la ville.

Avis favorable donc, en demandant tout de même, qu'un système d'évaluation soit mis en place.

Je vous remercie de votre attention.

(M. Lévêque, Mmes Gouzou-Testud, Psaltopoulos, Condemine et Balas ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)